



Circulaire n° 4656 du 12/12/2013

Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire et temporaire prioritaire dans l'enseignement de plein exercice organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2014-2015. INFORMATIONS IMPORTANTES.

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, supérieur

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du 12/12/2013

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Appel aux candidats,
temporaires, temporaires
prioritaires, désignations

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement obligatoire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du Centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, du Centre technique et pédagogique à Frameries, du Centre des technologies agronomiques à Strée et du Centre technique horticole à Gembloux ;
- A Messieurs les Recteurs des universités ;
- Aux Directeurs(trices)-Président(e)s des Hautes écoles organisées et subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeurs(trices) des Ecoles supérieures des arts organisées et subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeurs des établissements de promotion sociale organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour information

- Aux Préfets et coordonnateurs de zone(s) ;
- Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux organisations syndicales.

Signataire

Ministre / Administration : Administration générale des Personnels de l'Enseignement
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Monsieur Julien NICAISE
Directeur général

Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
« Call center » de la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	02/413.20.29	recrutement.enseignement@cfwb.be

OBJET : Appel aux candidats à une désignation en qualité de temporaire et de temporaire prioritaire dans l'enseignement de plein exercice organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2014-2015. INFORMATIONS IMPORTANTES.

Madame, Monsieur,

Voici plusieurs informations importantes que je porte d'ores et déjà à votre connaissance au sujet de l'appel à candidatures pour l'enseignement de plein exercice organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année 2014-2015 qui sera publié au début du mois de janvier prochain et diffusé par voie de circulaire.

Merci d'en assurer une large diffusion, par exemple en l'affichant à vue dans votre établissement ou votre institution.

1. Publication de l'appel le 3 janvier 2014

La parution officielle au Moniteur belge de l'appel aux candidats pour l'enseignement de plein exercice est prévue **le 3 janvier 2014**.

La période de validité pour répondre à celui-ci courra **jusqu'au 31 janvier 2014** inclus. J'attire d'ores et déjà votre attention à tous sur la nécessité d'introduire **impérativement** toute candidature **dans ces délais**.

En effet, s'il est toujours possible de postuler tout au long de l'année en dehors de la période de validité de l'appel, une telle candidature ne sera jamais prise en compte par priorité lors des opérations de désignation et ne sera pas comptabilisée dans le dossier des candidats pour leur classement selon le nombre de candidatures.

Comme de coutume, d'autres appels spécifiques suivront dans le courant de l'année, notamment pour les puériculteurs(trices) (début janvier 2014 également), pour l'enseignement de promotion social (fin janvier 2014), pour l'enseignement supérieur (mars 2014) et pour les CPMS (mai 2014).

2. Depuis 2013, l'appel pour les candidats à une désignation à titre temporaire et l'appel pour les candidats à une désignation à titre temporaire prioritaire sont intégrés dans un appel unique.

Antérieurement, l'appel pour les candidats temporaires avait lieu au mois de janvier de chaque année, et celui pour les candidats temporaires prioritaires faisait l'objet d'une publication distincte au début du mois de mars.

En vue de simplifier certaines des opérations statutaires pour les personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie Bruxelles, les deux publications sont fusionnées en un seul appel unique depuis 2013.

Que l'on soit candidat temporaire et/ou candidat temporaire prioritaire, se porter candidat à l'une et/ou à l'autre de ces deux opérations s'effectue désormais au moyen d'**un seul formulaire de candidature commun**. Ceci permettra aux candidats de ne devoir communiquer qu'une seule fois les différents documents demandés à cet effet par mes services.

Pour pouvoir postuler à une désignation en tant que temporaire prioritaire pour une fonction pour laquelle le candidat possède le titre requis, je vous rappelle qu'il faut comptabiliser au minimum 600 jours de service prestés au sein de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (et/ou de la Communauté germanophone) dont au moins 300 jours prestés dans la fonction considérée dans le courant des trois dernières années scolaires, en ce compris l'année de l'appel.

Pour pouvoir postuler à une désignation en tant que temporaire prioritaire pour une fonction pour laquelle le candidat ne possède pas le titre requis (article 20), il devra d'abord avoir fait l'objet de désignations pendant 3 années successives, ceci toujours dans la même fonction, et devra compter au moins 450 jours de service sur ces trois années au minimum. Ce n'est qu'après avoir rempli cette condition qu'il commencera à comptabiliser les 600 jours demandés ci-dessus (dont au moins 300 jours prestés dans le courant des trois dernières années scolaires, en ce compris l'année de l'appel, dans la même fonction).

3. Documents à joindre à l'acte de candidature pour l'appel du 3 janvier 2014

Les documents à joindre impérativement à l'acte de candidature seront de deux ordres :

1. Une copie du ou des diplôme(s) et/ou de la ou des attestation(s) provisoire(s) de réussite.

J'attire tout particulièrement l'attention des universités, des hautes écoles, des écoles supérieures des arts et des établissements d'enseignement de promotion sociale pour qu'elles transmettent ces informations à ceux de leurs étudiants susceptibles d'être candidats à enseigner dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les étudiants de dernière année peuvent se porter candidats à un emploi. Cette candidature sera comptabilisée dans leur dossier pour leur classement selon le nombre de candidatures si et seulement si nous parviennent, à l'adresse indiquée dans l'appel, une copie de leur(s) diplôme(s) et/ou de leur(s) attestation(s) provisoire(s) de réussite, et ce avant le 31 décembre 2014, dernier délai.

2. Un extrait de casier judiciaire de modèle 2 ou, à défaut, de modèle 3

Vu les délais d'attente de plusieurs jours – voire de plusieurs semaines – parfois demandés par certaines autorités communales pour délivrer un extrait de casier judiciaire (modèle 2 ou, à défaut, de modèle 3), j'invite tous les candidats à commander et à aller retirer celui-ci **sans attendre** auprès des autorités compétentes.

4. Un call-center et une adresse e-mail pour répondre aux sollicitations et aux questions sont à votre disposition

Les candidats et toute autre personne qui souhaitent prendre contact avec la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet des appels à candidatures sont invités à joindre celle-ci au numéro de téléphone unique (call-center) accessible du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00 sans interruption, à partir du lundi 6 janvier 2014.

02 / 413 20 29

Une adresse e-mail unique est également à votre disposition pour poser vos questions par la voie électronique :

recrutement.enseignement@cfwb.be

5. Utilisation du formulaire électronique

Comme en 2013, la réponse à cet appel unique s'effectuera uniquement par l'utilisation d'un formulaire spécifiquement établi à cet effet.

Il doit être complété en ligne via le site internet suivant :

www.reseaucf.cfwb.be

L'utilisation du formulaire génère automatiquement **une lettre de candidature**, qui reprend une synthèse des informations encodées.

Cette lettre devra être imprimée et envoyée, par recommandé, le 31 janvier 2014 au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement
de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la Carrière
RECRUTEMENT PLEIN EXERCICE Bureau 3^E352
APPEL 2014
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES**

Je vous saurais gré de rappeler cette procédure dès à présent aux membres de votre personnel, aux étudiants et à l'ensemble des candidats potentiels et d'attirer particulièrement l'attention des membres de votre personnel sur la fusion et la simultanéité des appels aux candidats temporaires et candidats temporaires prioritaires.

Si, parmi eux, des candidats ne sont pas équipés du matériel informatique nécessaire, je vous prie de bien vouloir mettre celui de votre établissement ou de votre institution à leur disposition au cours de ce mois de janvier 2014.

Je vous remercie dès à présent de votre collaboration.

**Julien NICAISE
Directeur général**